



Conseil d'administration

318^e session, Genève, 21 juin 2013

GB.318/INS/8

Section institutionnelle

INS

Date: 7 juin 2013

Original: anglais

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 2-11 octobre 2013)

Composition révisée

1. Suite à la formule de composition approuvée par le Conseil d'administration en mars 2012¹, il est proposé d'accroître, de trois à six, le nombre des experts issus des partenaires sociaux en invitant six experts désignés par le groupe des employeurs du Conseil d'administration et six autres désignés par le groupe des travailleurs du Conseil d'administration. Les experts désignés devraient avoir les connaissances voulues pour participer activement aux travaux de la Conférence.
2. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus telle que révisée.*

Réunion tripartite technique sur les migrations de main-d'œuvre (Genève, 4-8 novembre 2013)

Composition

3. Après consultation des coordonnateurs régionaux, et afin d'aboutir à la désignation des représentants gouvernementaux, le Directeur général a l'intention de contacter les gouvernements de plusieurs pays (Algérie, Emirats arabes unis, Etats-Unis, Indonésie,

¹ Document GB.313/INS/14.

Italie, Kenya, Panama, Philippines, Soudan, Suède, Suisse et Trinité-et-Tobago). D'autres délégués des gouvernements, des employeurs et des travailleurs assisteront à la réunion à leurs frais en qualité d'observateurs. Il est également proposé que cette réunion soit présidée par un président indépendant.

Colloque des travailleurs sur l'inégalité des revenus, les institutions du marché du travail et le pouvoir des travailleurs (Genève, 19-22 novembre 2013)

4. Le programme et budget pour 2012-13 comprend une provision pour un colloque des travailleurs sur l'inégalité des revenus, les institutions du marché du travail et le pouvoir des travailleurs. Il est proposé que le colloque se tienne à Genève du 19 au 22 novembre 2013.

Composition

5. Comme prévu dans le programme et budget, le colloque réunirait 35 représentants syndicaux, désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration et provenant de pays industrialisés et de pays en développement d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Pacifique, d'Europe et des pays arabes. Des efforts seront déployés pour que 30 pour cent au moins des participants désignés soient des femmes, conformément à la politique du groupe des travailleurs pour l'égalité des sexes.
6. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.*

Ordre du jour

7. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant:
 - Informer les dirigeants syndicaux des tendances mondiales en ce qui concerne les salaires et les inégalités de revenus, et des notions utiles pour examiner et mesurer les inégalités de revenus.
 - Examiner les diverses causes de l'accroissement des inégalités de revenus – entre autres, mondialisation, évolution technologique et affaiblissement des institutions du marché du travail.
 - Elaborer des propositions de politiques pour promouvoir les normes internationales du travail pertinentes et renforcer les institutions du marché du travail, par exemple les systèmes de négociation collective et les salaires minima.
 - Examiner et développer les politiques visant à lutter contre le travail précaire et à accroître les revenus.
 - Envisager des stratégies pour accroître la syndicalisation et renforcer la capacité des travailleurs et de leurs organisations d'influer sur la prise de décisions.
8. Le colloque permettra aux dirigeants syndicaux et aux experts juridiques d'élaborer des stratégies visant à renforcer la capacité des syndicats d'influer sur les politiques

socio-économiques et de promouvoir des politiques aux niveaux national, régional et international.

9. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.*

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

10. Le Directeur général propose d'inviter les organisations non gouvernementales indiquées ci-après à se faire représenter au colloque en qualité d'observatrices:

- Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB);
- Internationale de l'éducation (IE);
- Confédération européenne des syndicats (CES);
- IndustriALL Global Union;
- Fédération internationale des journalistes (FIJ);
- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF);
- Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA);
- Internationale des services publics (ISP);
- Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC);
- Union Network International (UNI);
- Union syndicale des travailleurs du Maghreb.

11. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations non gouvernementales mentionnées ci-dessus à se faire représenter au colloque en qualité d'observatrices.*

**Colloque des employeurs sur l'avenir du travail:
Impact de la mondialisation, de la technologie,
de la démographie et du changement climatique
sur les sources de revenus
(Genève, 5-6 décembre 2013)**

Composition

- 12.** Il est proposé que le colloque réunisse 20 représentants d'organisations d'employeurs provenant de pays industrialisés et de pays en développement d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Pacifique, d'Europe et des pays arabes désignés après consultation du groupe des employeurs du Conseil d'administration.

13. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.*

Ordre du jour

14. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant:

- Polarisation du marché du travail: causes, tendances et conséquences.
- Avenir de la relation de travail et réglementations du marché du travail.
- Rôle du travail dans l'accès aux moyens de subsistance et la mobilité sociale: autres solutions?
- Préparer l'avenir.

15. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.*